





Nom
Prénom
Adresse
Tél email
Date de la demande :
Désire louer la salle du mille clubs pour le
mention inutile)
Nature de la manifestation :
Prix : (location vaisselle comprise)
Tarifs votés lors de l'Ag annuelle du CSB : location de 18h à 9h le lendemain matin : 200€ location de 18h à 18h le lendemain : 250€
Verse ce jour
Le solde sera versé au plus tard à la remise des clés lors de l'installation.

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle, et accepte le contrat de location suivant :

- Les horaires fixés pour les états des lieux par accord entre le locataire et le bureau exécutif du CSB devront être respectés.

- Les véhicules devront respecter le stationnement : interdiction près du milles-clubs (chariot à disposition si besoin).
- Il faut respecter les plates-bandes de fleurs.
- Un état des lieux complet sera fait après la location.
- La responsabilité civile du locataire pourra être recherchée en cas de préjudice.
- Le locataire prend en charge le mobilier et la vaisselle contenus dans la salle et en **est pécuniairement responsable en cas de dégradation, casse, perte ou vol.**
- La vaisselle sera rendue propre.
- Les sols devront être balayés et nettoyés correctement. Les sanitaires seront lavés et désinfectés. L'évier, le réfrigérateur, la cuisinière seront laissés propres.

Les tables et chaises devront être lavées et rangées. En cas de non respect, une pénalité pourrait être appliquée.

- Tous les déchets seront mis dans des sacs poubelles fermés et déposés dans le grand container vert situé devant à droite du mille-clubs.
- Les cartons propres seront déposés dans la poubelle jaune.
- Les bouteilles en verre seront déposées dans le container à verre situé sur le parking devant l'accès au mille-clubs.
- les mégots devront être déposés dans le bac prévu à cet effet et non jeter sur le parvis ou la pelouse du mille-clubs
- Il ne faut rien fixer au mur avec clou ou punaises, seulement avec du papier adhésif ou de la pâte collante.

Tout dysfonctionnement de l'éclairage ou des systèmes de réfrigération ou de chauffage devra être signalé.

- Il est interdit de fumer dans la salle.
- A partir de 1 heure du matin, les sonos ou autres diffuseurs de musique seront réduits.

- En cas de perte de la clé, celle-ci sera facturée ainsi que la serrure de rechange.

Pour la remise des clés, téléphoner à Claire Rouanet 01 64 60 11 59, la semaine qui précède la location, pour fixer un rendez-vous.

Le locataire a souscrit une assurance en responsabilité civile remettra une copie de son attestation d'assurance (*le cas échéant*) .

Nota : les chèques sont à régler à l'ordre de Club sportif Braytois